

# Consignes de tri complémentaires

## Produits et matériaux de construction du bâtiment

Catégorie 2 - déchets non inertes

Guide pratique

20/05/2025



# Consignes de tri pour matériaux mieux triées

Ces consignes de tri concernent des flux pour lesquels un tri plus poussé que le minimum attendu a été réalisé:

- Cela peut concerner le tri sur chantiers ou la réception en déchetteries professionnelles lorsque celles-ci ont la place nécessaire

Les consignes de tri complémentaires concernent les déchets issus des produits suivants:

- Membranes bitumineuses
- Brique plâtrière
- PSE (chutes de découpe)
- PVC rigides
- Polyoléfines
- Moquettes

Rappel: Les DIB et les emballages sont exclus des consignes de tri de la filière REP PMCB  
Les sur-commandes doivent être orientées vers le réemploi

# Membranes Bitumineuses

## FLUX DE MEMBRANES BITUMINEUSES

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux membranes bitumineuses :

*Les membranes bitumineuses acceptées sont les déchets d'arrachage lors d'une réfection, les déchets d'arrachage lors d'une déconstruction et les chutes de pose lors d'une réfection (si inférieurs à 5% du flux en masse).*

- Membranes bitumineuses nues ou autoprotégées avec paillettes d'ardoises ou granulats minéraux
- Chutes de pose de membranes neuves tolérées uniquement en mélange avec les membranes déposées en réfection et si inférieur à 5% du flux.
- Membranes bitumineuses pouvant contenir des résidus d'isolants collés arrachés tels que le polyuréthane, la laine de roche, la laine de verre, le polystyrène et les colles associées. Les résidus d'arrachage ne devant pas excéder 1% en masse.
- Membranes bitumineuses pouvant contenir des résidus de parement d'isolant (kraft, parement multicouche ou bitumineux)
- Membranes bitumineuses pouvant présenter des fixations intégrées restantes dans les membranes tels que des vis, des plaquettes, des fixations avec rupteur thermique en polyamide...
- Membranes bitumineuses avec un revêtement aluminium associé à la membrane (exemple relevés autoprotégés aluminium) si inférieur à 5% du flux.

### Interdits



Toutes Membranes synthétiques (non bitumineuse)  
Membranes bitumineuses + enrobé routier  
Isolants seuls : laine de roche, laine de verre, perlite, mousse polyuréthane ou polystyrène  
Déchets Dangereux : membranes amiantées, braie de houille, amiante, peinture plomb, ...

# Membranes Bitumineuses

## FLUX DE MEMBRANES BITUMINEUSES

### Acceptés



**Membranes sur palette en toiture**



**Chutes de pose**

Chutes de pose tolérées si inférieur à 5% en masse du flux total



**Déchets d'arrachage**

# Membranes Bitumineuses

## FLUX DE MEMBRANES BITUMINEUSES



### Tolérés



Membrane avec revêtement aluminium tolérée si inférieur à 5% en masse du flux total

# Membranes Bitumineuses

## FLUX DE MEMBRANES BITUMINEUSES

Refusés : doivent être orientés vers le réemploi

Rouleaux neufs sur palette



Rouleaux neufs en vrac



# Brique Plâtrière

## FLUX DE BRIQUES PLÂTRIÈRES

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux brique plâtrière :

*Les briques plâtrières acceptées sont des briques issues de chantiers de curage / déconstruction déposées sélectivement. Elles doivent être séparées du gravât, des déchets de plâtre, ou des déchets en mélange (DIB).*

- Briques de terre cuite pleines ou creuses enduites de plâtre sur un côté ou sur les deux
- Briques pleines ou creuses montées au plâtre

### Interdits

- Brique Réfractaire
- Colle Ciment
- Déchets Dangereux : hydrocarbures, amiante, peinture plomb...

### Indésirables \*

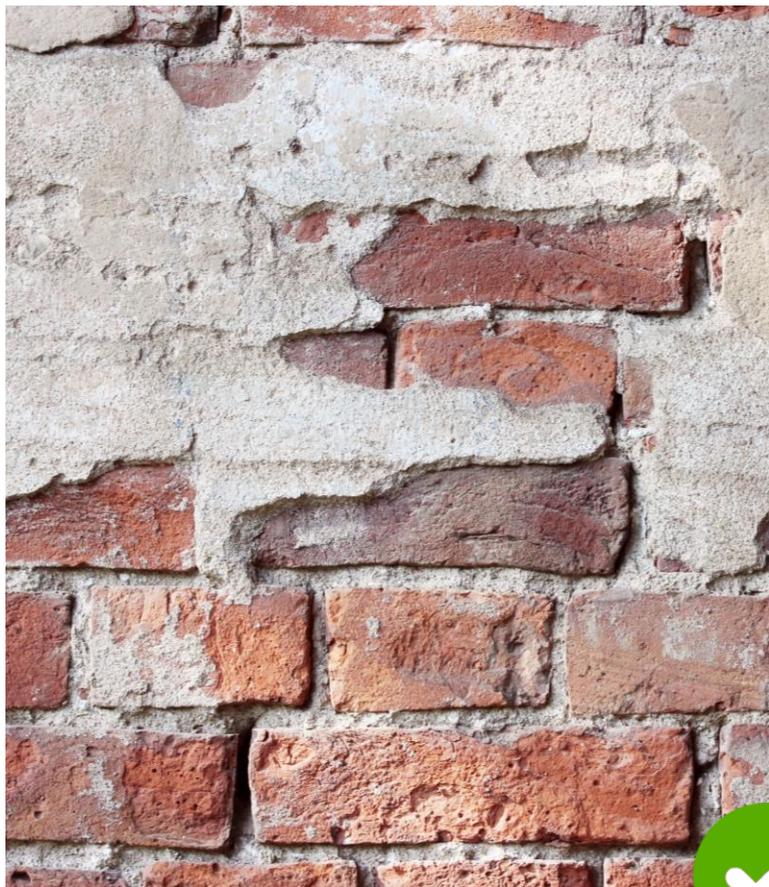
- Plaques plâtre, carreaux plâtre
- Revêtement rapporté : faïence...
- Déchets inertes en mélange
- Isolants : laine de roche / verre, mousse PU, perlite...
- Gaines électriques

\* Accepté en quantité négligeable inférieur à 5% en masse du flux

# Brique Plâtrière

## FLUX DE BRIQUES PLÂTRIÈRES

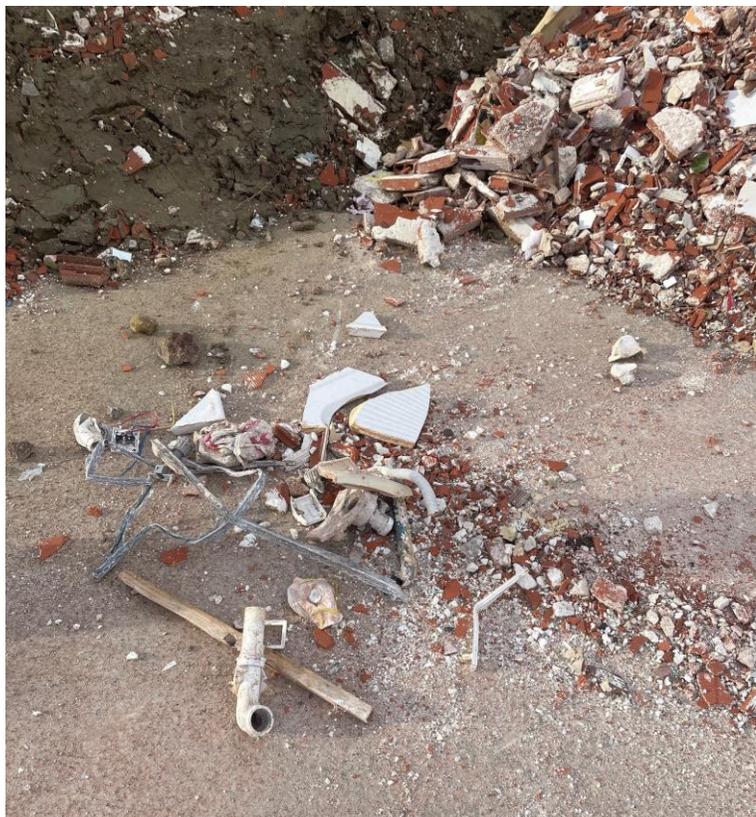
### Acceptés



# Brique Plâtrière

## FLUX DE BRIQUES PLÂTRIÈRES

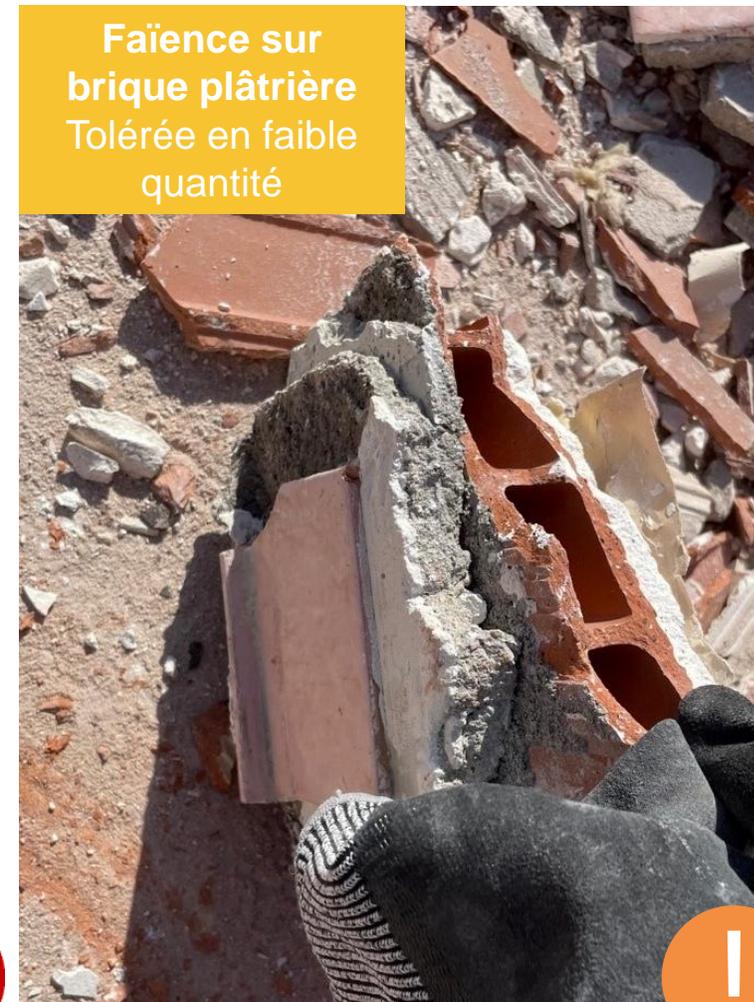
### Refusés



Présence de gravats, DIB,  
ferraille  
**Alvéole non compartimentée**



Présence de gravats, DIB,  
ferraille



Faïence sur  
brique plâtrière  
Tolérée en faible  
quantité



# Chutes de découpe d'isolants PSE

## FLUX DE PRODUITS & MATÉRIAUX COMPOSÉS DE CHUTES DE DÉCOUPE D'ISOLANTS PSE

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux chutes de découpe d'isolants PSE :

- Chutes de découpe d'isolants neufs en PSE blanc conditionnées séparément
- Chutes de découpe d'isolants neufs en PSE gris conditionnées séparément

### Composition :

- Les déchets doivent être propres et secs
- Conditionnement en sacs plastiques transparents solidement fermés
- Stocker les sacs de déchets à l'abri du soleil et des intempéries

### Interdits

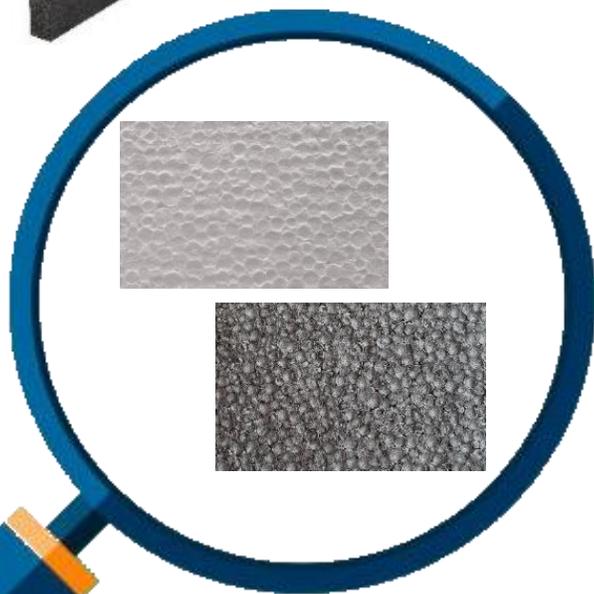


- Déchets de PSE issus de la dépose dans des bâtiments existants
- Déchets de PSE compactés ou broyés
- Autres plastiques : polystyrène extrudé (XPS), polyéthylène (PE), mousse polyuréthane (PU), PVC, polypropylène (PP)...
- Corps étrangers ou autres produits

# Chutes de découpe d'isolants PSE

FLUX DE PRODUITS & MATÉRIAUX COMPOSÉS  
DE CHUTES DE DÉCOUPE D'ISOLANTS PSE

## Acceptés



## Interdits



# PVC rigides

## FLUX PLASTIQUES RIGIDES & PVC

### Acceptés



Le flux PVC rigides est constitué de déchets PMCB en plastiques rigides ou souples décrits ci-après:

- La famille des PVC rigides (déchets de pose et dépose) :
  - Profilés, encadrements - Moulures de protection, d'habillage et de décoration (cornières, etc.) - Menuiseries sans verre (absence de dentelle de verre).
  - Lambris et bardages - Goulottes - Portails et clôtures, volets et persiennes.
  - Canalisations et raccords d'arrivée / évacuation d'eau PVC.
  - Gouttières et descentes - Accessoires en PVC.
- Les déchets de type PVC issues du monde du revêtement :
  - Nez de marche PVC.
  - Panneaux de protection PVC.
  - Accessoires profilés (plinthes et systèmes de plinthes, cornières, barres de seuil, ...).
  - Pare-chocs PVC.
- Lames de rideaux piscines
- Panneaux et plaques transparents ou translucides (ex. Plexiglas®).

### Interdits



- Revêtements de sol PVC multi-matériaux (ex. PVC sur bois), linoleum, moquettes,...
- Textiles, revêtements de sol caoutchouc, systèmes sols sportifs PVC, sols durs (époxy, PU, ...).
- Plafonds tendus, revêtements et panneaux acoustiques pour plafond.
- Revêtements de mur ou de closions, panneau mural acoustique.
- Divers : tapis d'entrée techniques, toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matières que PVC, joints, bandes d'étanchéité.
- Les plastiques non PMCB (jouets, articles de sport, bricolage, emballages, mobilier) ne sont pas acceptés dans le flux Plastiques (sauf dans le cas d'une benne plastique en mélange en SPGD).
- Membranes synthétiques (les membranes PVC-P et FPO sont déposées dans la benne plastique)

### Indésirables

- Présence de colles, ragréage et isolants (sauf revêtement de sol et système douches PVC).
- Colliers et inserts métalliques.
- Emballages.

# Polyoléfines

## FLUX POLYOLÉFINES

### Acceptés



La famille des polyoléfines (PE, PP, PB, PERT, PE-X, multicouches, ...), déchets de pose ou de dépose :

- Tubes, raccords et/ou leurs gaines (de différentes couleurs selon leurs applications) utilisés dans des applications de branchement d'eau potable et de chauffage, gaz et assainissement.
- Plinthes, gaines techniques de logement - cuves et réservoirs n'ayant pas contenu de liquides dangereux.

### Interdits (suite)



- Les plastiques non PMCB (jouets, articles de sport, bricolage, emballages, mobilier) ne sont pas acceptés dans le flux Plastiques (sauf dans le cas d'une benne plastique en mélange en SPGD).

### Indésirables

- Présence de colles, ra<sup>\*</sup>gréage et isolants
- Colliers et inserts métalliques
- Emballages.

\* Accepté en quantité négligeable

# Rappel périmètre PMCB

## CONCERNANT LES CANALISATIONS EN PLASTIQUES

### Acceptés



Les tubes, tuyaux et canalisations en plastique souple ou rigide, raccords, coudes, gaines et fourreaux etc... en PE, PP, polyéthylène réticulé (PEX-PER), PB, PVC, multicouches, etc... pour réseaux et systèmes assainissement (y compris non collectif) et évacuation, adduction eau et gaz, drainage relèvent d'une norme spécifique à un usage bâtiment ou évacuation, où :

- jusqu'au DN90 inclus pour les produits utilisés en assainissement ;
- jusqu'au DN25 inclus pour les produits utilisés sous pression ;
- jusqu'au DN50 inclus pour les fourreaux

### Interdits (suite)



- Les canalisations de diamètre supérieur ne sont pas acceptées (flux hors REP)

# Matériaux Textiles en fin de vie « dalles » et « lés » de moquettes

## FLUX DE PRODUITS & MATÉRIAUX COMPOSÉS DE TEXTILE

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux Moquettes :

- Revêtement de sol textiles usagées types :
  - Dalles et lés de moquettes issus de dépose ou chute de pose
  - avec colles séchées

Composition :

- Fibres synthétiques : polyamide, PP, PE, ...
- Fibres naturelles : laine, coton, coco, sisal, ...
- Avec envers (backing) : bitumineux, Polyamides ...

### Interdits



- Rouleaux de moquettes événementiels,
- Revêtement de sol PVC,
- Moquettes posées avec colle amiantée
- Adhésif
- Tapis
- Déchets résiduels

### Indésirables\*

- Dalles ou lés de moquettes mouillées
- Revêtement de sol textile avec envers PVC
- Thibaudes
- Reste de ciment et Réagréage sur les moquettes déposées

\* Accepté en quantité négligeable

**L'OCA Bâtiment** a été créé  
par les **quatre éco-organismes**  
agrés pour la REP PMCB



[www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)



ecomaison



**VALDELIA**

Accélérateur de secondes vies

